VERSION NUMÉRIQUE

ifcd infos

N°50
Spécial 85 ans du SFCD
HIVER 2020

LA REVUE DU SFCD

C'EST LE MOMENT D'ADHÉRER AU SFCD !
P.4

ÉLECTIONS URPS

On commence a en parler

ENQUÊTE SFCD

Covid et répercussions dans les cabinets

SFCD SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS DENTISTES

Une proximité avec vos référentes régionales

LE SFCD EST PRÉSENT DANS VOTRE RÉGION

Dr Marie Graindorge
76 Mont-Saint-Aignan
marie.graindorge@sfcd.fr

Dr Marie-Valérie Caubrière
76 Montmain
marievalerie.caubriere@sfcd.fr

Dr Cécile Dancourt
62 Saint Omer
cecile.dancourt@sfcd.fr

Marie Christine Barbotin
75 paris
marie-christine.barbotin@sfcd.fr

Dr Odile Schlepp
67 Strasbourg
odile.schlepp@sfcd.fr

Dr Linda Martin
22 Pleumeur-Gautier
lindamartin3010@gmail.com

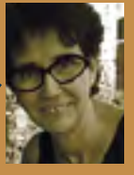

Dr Martine Pigeon
41 Vendôme
antag@wanadoo.fr

Dr Constance Gan
49 Trélazé
constance.gan@sfcd.fr

Dr Alice Delmon-Lavoine
26 Saint-Uze
alice.delmon@sfcd.fr

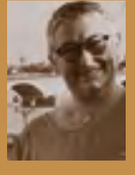

Dr Marianne Franchi
17 Puilboreau
mariane.franchi@sfcd.fr

Dr Catherine Boule
33 Le Porge
catherine.boule@sfcd.fr

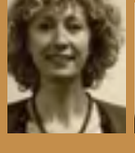
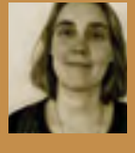

Dr Isabelle Morille
31 Fronton
isabelle.morille@sfcd.fr

Dr Nathalie Richard
11 Durban-Corbières
nathalie.richard@sfcd.fr

Dr Béatrice Gadrey
83 Fréjus
beagadrey@orange.fr

85 bougies soufflées avec La Covid

2020 s'achève ... enfin. Une année complexe pour tous, pour le monde, et qui aura dévoilé les failles de systèmes centrés sur l'administratif.

Et c'est bien dans l'adversité que les manques surgissent mais aussi les forces, gommant les clivages.

La médecine bucco-dentaire, bien qu'essentielle, s'est retrouvée à l'écart. Non par la volonté des praticiens et de nos instances. Par la méconnaissance des pouvoirs publics de notre métier, de nos besoins et de ceux de nos patients. C'est seule, que toute la profession s'est mobilisée, afin de permettre la continuité des soins sur tout le territoire.

Chacun a fait sa part, relevant les défis que seule une profession consciente des enjeux pouvait relever. Un seul objectif : SOIGNER !

Au-delà de la crise sanitaire, nous devrons nous rappeler de cette concorde inédite qui aura démontré que chacun est déterminant. Telles les équipes du SFCD, qui ont su accompagner, travailler pour vous, pour tous les chirurgiens-dentistes et leurs équipes.

Nous ne sommes pas encore sortis de cette situation inédite.

Nous devons continuer à être vigilants pour nous tous, pour nos familles mais aussi pour les enjeux de demain.

Des verrous doivent être préservés et le SFCD y veillera.

Qui mieux que les praticiens pour construire un système de santé respectant les règles de l'éthique et de la déontologie.

Avec l'honneur que vous m'avez fait de me renouveler votre confiance pour un nouveau mandat, le SFCD et l'ensemble de ses cadres continueront d'être ambitieux pour vous, pour la profession en **2021** !

Dr Nathalie Delphin

- **Directrice de la publication :** Nathalie Delphin
- **Rédactrice en chef :** Claire Mestre
- **Ont participé :** Alice Baras, Marie Brasset, Marie Pierre Carat Sarracanie, Cathy Cottet, Alice Delmon, Nathalie Delphin, Constance Gan, Natahlie Ferrand-Lefranc, Marion Lagunes, Claire Mestre, Isabelle Morille, Lemya Nadia, Marion Petelot, Sylvie Ratier.
- **Publicité :** SFCD
- **Conception réalisation :** Marion Bijl - yesonyva.com

Imprimé en France.

Crédits photos : Fotolia.com, Adobe Stock.

« Les points de vue, les opinions et les analyses publiées dans cette revue n'engagent que leurs auteurs, ils ne sauraient constituer un quelconque positionnement du SFCD. »

sfcd.fr

REJOIGNEZ LE SFCD

SPÉCIAL
POURQUOI
ADHÉRER
AU SFCD ?

Si en 2021
vous voulez...

Défendre
votre exercice et votre profession

Renforcer
les droits des femmes et l'égalité femme/homme

Protéger
la qualité des soins et la santé bucco-dentaire

Préserver
notre environnement et la santé publique

Alors : adhérez au SFCD

sfcd.fr

DES QUESTIONS, DES DEMANDES, CONTACTEZ-NOUS !

SIÈGE SOCIAL
SFCD
22 rue de la Grande Armée
75017 Paris
Tél : 05 81 02 41 93
E mail : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE
Sylvie Ratier
sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS
Secrétariat de direction :
Lemya Nadia
ffcd.contact1@gmail.com
Inscriptions :
Muriel Gayrard
ffcd.secretariat@gmail.com

ADHÉSION, INCRIPTION, CONTACT
Muriel Gayrard
Tél : 05 81 02 41 93
muriel.gayrard@sfcd.fr
Inscription en ligne sur : sfcd.fr

RELATIONS PRESSE
Magali Fau-Jurado
magali.fau@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER ET FACEBOOK

sfcd.fr

ADHÉRER AU SFCD ! P.4

6 - CABINET DENTAIRE
- **Une enquête du sfcd pour la profession :** Covid et répercussions dans les cabinets
- **Aides :** la règle de minimis pour les aides d'état
- **Employeurs :** Les entretiens professionnels des salariés
- **Stérilisation :** Formation tous les 5 ans
- **CCAM :** téléchargez les modifications 2020 et celles à venir en 2021

12 - PROFESSION LIBÉRALE
- **FIF-PL :** Retour sur le séminaire annuel 2020
- **UNAPL :** séminaire de rentrée
- **Le SFCD acteur de cette réforme fondamentale :** Allongement du congé paternité

15 - FEMMES
- **Engagement :** expérience aux municipales, interview de Nathalie Ferrand
- **Coronavirus :** Où sont les femmes ?
- **Formation :** Secret médical et violences faites aux femmes
- **Gisèle Halimi :** son combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps

21 - SFCD
- **Le SFCD à vos côtés depuis 85 ans : Bilan 2020**
- **SFCD en route pour les URPS !**

23 - CLINIQUE
- Annonce du dossier à télécharger : **Place de l'hypnose dans ma pratique globale de l'orthodontie**, par le Dr Cottet

24 - DÉTENTE
- **Happy Chandara :** laissez-moi un instant vous faire partager mon rêve d'enfant…

26 - ÉCORESPONSABILITÉ
- **Peut-on laver ses surblouses efficacement sans salir la planète ?**
- **Le SFCD place la protection de l'environnement en priorité absolue en termes de santé publique**

29 - FORMATIONS FFCD
- **National : Place au distanciel aussi en formation**
- **Calendrier des formations 2021**
- **FIF-PL 2021**
- **FFCD, contacts**

UNE ENQUÊTE DU SFCD POUR LA PROFESSION

COVID ET RÉPERCUSSIONS DANS LES CABINETS

Des structures de soins ne survivront pas à la crise sanitaire et au premier confinement

C'est le résultat donné par l'enquête du SFCD parue en avril 2020, auprès des chirurgiens-dentistes suite au premier confinement décrété en France du 11 mars 2020 au 11 mai 2020.

La fermeture des cabinets dentaires sur demande de certaines ARS et du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes a mis en péril de nombreux praticiens.

Le SFCD a mené cette enquête nationale afin d'évaluer la situation réelle des cabinets dentaires durant cette période et les perspectives de reprise d'activité.

Le questionnaire a été proposé via un mailing et les réseaux sociaux. Il comportait 21 questions obligatoires et 5 items facultatifs, dont les réponses étaient collectées anonymement. A la date de l'étude, le questionnaire totalisait 1804 répondants.

FERMETURE DES CABINETS ET ORGANISATION DE LA PROFESSION

Tous les cabinets ont fermé pendant le premier confinement.

93% **des sondés ont mis en place une astreinte téléphonique sur la base de 5 à 7 jours par semaine** (régulation de niveau 1: assurée par les praticiens avec assistance téléphonique, délivrance d'ordonnance ou redirection en régulation de niveau 2).

15% **des sondés ont participé au moins 1 fois à la régulation téléphonique** de niveau 2 coordonnée par les membres ordinaux des conseils de l'ordre départementaux des chirurgiens-dentistes.

38,5% **des sondés ont participé au moins une fois à la permanence de soins** (régulation de niveau 3 : actes techniques d'urgence réalisés par les praticiens d'astreinte dans leurs structures de soins).

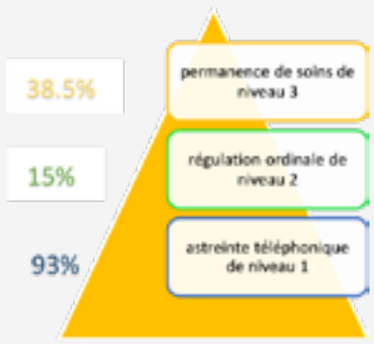

Parmi les sondés n'ayant jamais participé à la permanence de soins de niveau 3,

29% **étaient considérés comme personnes vulnérables, cas contacts ou bien ont contracté la COVID-19**.

+de 30% **ne disposaient pas de solution pour la garde de leurs enfants**, ou n'ont pas été sollicités malgré leur proposition de participation.

A PROPOS DES AIDES MISES EN PLACE AU MOMENT DE L'ÉTUDE

La quasi-totalité des sondés a demandé des reports d'échéances en plus des reports automatisés.
Au mois d'avril 2020, certaines structures avaient déjà déclaré une cessation de paiement ou envisageaient d'y recourir.

33,2% **des répondants ont un bénéfice inférieur à 60 000 euros** pour autant seulement 11.8% des praticiens ont obtenu l'aide donc probablement que les 20% manquants n'avaient pas perdu plus de 50% de leur chiffre d'affaire pour mars 2020.

CONCERNANT LES MESURES PRISES PAR LES STRUCTURES AYANT 1 OU PLUSIEURS EMPLOYÉS

77% **des employeurs** (représentant 80% de l'échantillon total) **avaient recouru au dispositif d'activité partielle**.

0,3% **avaient déjà lancé des démarches de licenciement** au mois d'avril 2020.

12,3% **avaient demandé pour leurs salariés des indemnités journalières** pour les motifs autorisés (gardes d'enfants, cas contact, personne vulnérable, maladie).

PERSPECTIVES DE REPRISE ET ÉVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE

Pour la reprise, plus de 80% des répondants pensaient travailler plus afin de rattraper le retard sanitaire (prise en charge des patients) et économique (pour le maintien des structures).
Pour plus de 70 % des sondés, les nouveaux patients ne pourront être reçus dans les délais habituels, créant un vide de réponse sanitaire pour cette population sans praticien.

Pour la reprise, les obstacles rencontrés étaient multiples :

- Approvisionnement et surcoût des EPIs
- Gestion de l'agenda et « tri »des patients selon les recommandations
- Temps de désinfection impactant l'agenda
- Incertitude de la gestion des employés en l'absence de moyens de garde pour les enfants, ou en cas de maladie – cas contact…

19% **des répondants envisageaient ne pas reprendre leur activité**.

11% **des répondants envisageaient entreprendre des mesures de réduction du temps de travail** de leurs employés ou de licenciement.

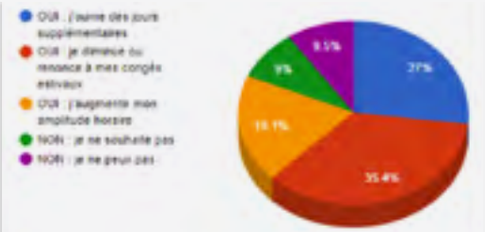

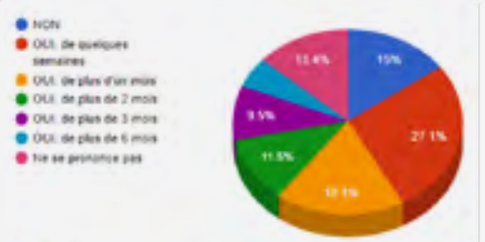

Les résultats de cette enquête ici présentés révèlent la fragilité de certaines structures de soins dentaires.

Le maillage territorial risque d'être fortement impacté.

• **Les emplois** générés par les cabinets dentaires risquent d'être revus malgré le recours massif au dispositif d'activité partielle, tenant compte que la reprise des soins ne se fera pas « à la normale ».
• **Le surcoût** des «équipements nécessaires à la prise en charge sécuritaire des patients, la nécessité de filtrer les patients selon leur niveau de risque, ou encore les temps d'aération entre chaque patient viennent impacter l'organisation des structures de soins et compromettre leur équilibre financier.

Certains praticiens, face à ces difficultés et des considérations personnelles, envisagent la fermeture de leurs structures de soins.

Cette étude a été réalisée au mois d'avril 2020, avant la fin du premier confinement. Ces résultats sont une projection à cette date des perspectives et difficultés rencontrées, ne tenant pas compte de nouvelles aides qui seraient proposées après cette période.

Toutefois, il est probable que **la fermeture des universités impacte l'offre de soins** avec d'un côté des praticiens sortant de manière anticipée, et de l'autre des praticiens qui ne peuvent pas commencer leur carrière professionnelle (non validation des diplômes liée à la fermeture des universités).

Par ailleurs, les notions de « seconde vague », ou même de "troisième vague" n'ont pas été anticipées dans cette étude, et peuvent également assombrir le tableau sanitaire et économique des cabinets dentaires.

Enfin, le SFCD prévoyait une étude à plusieurs mois pour réévaluer prospectivement l'impact de la Covid-19 dans les cabinets dentaires. Cependant, d'autres organismes ont suivi notre exemple et de nombreux autres sondages sont parus suite à cette étude initiale du SFCD. Le SFCD a donc choisi de différer cette réévaluation afin de ne pas compromettre les résultats d'un second sondage.

Aussi le SFCD reste vigilant sur les conséquences que cette crise va provoquer dans les cabinets dentaires et se tient prêt à réagir.

Dr Constance Gan

Pour télécharger l'enquête c'est ici !

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE

- **La population échantillonnée était en majorité composée de femmes (66.3%)**, toutes les tranches d'âge étaient représentées avec 60% des répondants ayant entre 40 et 60 ans.
- **Les répondants étaient répartis sur l'ensemble du territoire**.
- **Plus de 99% de l'échantillon avait un exercice libéral** dont 20% exerçaient en société, et 5% avaient un exercice de collaboration.
- **Tous les exercices étaient représentés** avec plus de 90% de praticiens exerçant en omni-pratique, un peu plus de 5% en orthodontie, et près de 2% en chirurgie orale.
- **Plus de 80% des répondants avaient 1 ou plusieurs employés**.

AIDES

LA RÈGLE DE MINIMIS POUR LES AIDES D'ÉTAT

La règle de minimis a fait son entrée dans le monde dentaire avec la pandémie de covid-19. En effet, l'aide accordée par les CPAM aux chirurgiens-dentistes pour compenser la perte d'une partie de leurs revenus pendant le confinement est soumise à cette règle.
Le principal impact de cette règle est que l'aide est contrôlée sur deux critères : remplir les conditions de la règle et l'aide doit être justifiée.

En droit communautaire, est appelée «aide d'État» toute aide, mise en œuvre dans un état membre par une autorité publique quelle qu'elle soit[1], et qui répond à 4 critères cumulatifs. L'aide d'état doit être une aide publique, sélective, affectant la concurrence et affectant les échanges intra-Union européenne.
Conformément aux articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une telle aide ne peut être considérée comme compatible avec le marché commun et donc autorisée qu'avec deux moyens faisant intervenir la Commission Européenne.
A côté de ces deux moyens, la Commission a créé, par un règlement[2], un troisième régime : le régime de minimis. Il concerne les aides de faible montant que la Commission considère, de ce fait, comme n'étant pas susceptibles de fausser la concurrence ou les échanges entre Etats. Le versement d'aides sous ce régime n'est pas précédé d'une notification à la Commission ni d'un accord ou enregistrement de celle-ci.

• Le montant maximal est de 200 000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux.
•La période de 3 exercices fiscaux est calculée de manière glissante. La période doit donc comprendre l'exercice fiscal en cours, ainsi que les 2 exercices fiscaux précédents,
• Le plafond de 200 000 € est un plafond qui ne doit pas être dépassé, même par une seule aide. Le cumul des aides de minimis perçues par une entreprise doit toujours rester inférieur à 200 000 €. L'aide qui aboutirait au dépassement de ce plafond ne pourra pas être considérée comme autorisée comme aide de minimis, et ne sera pas accordée,
• Le plafond de 200 000 € tient compte de l'ensemble des aides de minimis déjà obtenues par l'entreprise, quelle que soit leur forme (subvention, avance remboursable, aide fiscale, etc.).
• L'entreprise doit savoir quand elle risque de dépasser ce plafond de 200 000 €. D'ailleurs, lorsqu'une aide est soumise à la règle de minimis, le dossier de demande implique de renseigner les aides de minimis déjà perçues. L'entreprise doit donc garder un récapitulatif des aides qu'elle a reçues, mentionnant les dates d'octroi, le type d'aide et le montant obtenu. Elle doit en outre se souvenir des aides fiscales ou exonérations de cotisations sociales soumises à la règle de minimis dont elle a pu bénéficier. Lors de la régulation effectuée, l'entreprise devra non seulement prouver qu'elle n'a pas dépassé le montant prévu, mais également attester que l'aide était justifiée au regard de la perte de revenu que l'aide a compensée.

Sylvie Ratier

1/ État, office, collectivité territoriale, agence de l'eau, etc.
2/ Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JO L 352 du 24.12.2013, p. 1-8).

EMPLOYEUR

LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS

La loi, qui impose la tenue d'entretiens professionnels pour vos salariés, est entrée en vigueur en 2014.
En conséquence, **pour les salariés embauchés avant 2014**, l'entretien récapitulatif des 6 ans doit être fait avant la fin de l'année 2020.
Pour les salariés embauchés après 2014, le décompte se fait tous les 2 ans, puis au bout de 6 ans, c'est l'entretien récapitulatif.

Sylvie Ratier

Retrouvez les documents utiles
Trame d'entretien,
lettre d'invitation,…
sur notre site Internet : sfcd.fr
dans la rubrique
je m'informe, Livrets et plaquettes.

TÉLÉCHARGEMENT

CCAM

Les modifications de la CCAM 2020

Retrouvez les modifications à venir en 2021

Dr Marie Brasset

STÉRILISATION

FORMATION TOUS LES 5 ANS

Obligation de formation continue en stérilisation pour les aides et assistantes dentaires

L'extension[1] de novembre 2020 de l'avenant du 5 juillet 2019[2] impose à compter, du 1er janvier 2019, à tout assistant et aide dentaire, l'obligation de suivre une formation continue en stérilisation.

Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans à compter de l'année l'obtention du titre d'assistant dentaire et/ ou du certificat de qualification professionnelle d'aide dentaire.

Cette formation pourra être suivie en présentiel ou en distanciel.

Le temps de formation nécessaire au suivi de cette mise à niveau des connaissances est considéré comme du temps de travail effectif.

FFCD met tout en œuvre pour vous proposer une formation de qualité pour répondre à cette nouvelle obligation.

Sylvie Ratier

1/ Par l'arrêté du 6 novembre 2020 JORF 18 novembre 2020.
2/ Avenant du 5 juillet 2019 relatif à la modification de l'annexe I à la convention collective.

FIF-PL

RETOUR SUR LE SÉMINAIRE ANNUEL 2020

Ce séminaire annuel a eu lieu dans le centre ancien de Strasbourg sur trois jours, les 10, 11 et 12 septembre 2020.

L'ambiance y est très conviviale et c'est très intéressant d'échanger avec d'autres professionnels libéraux.
Lors du séminaire, ce sont tous les administrateurs des quatre sections (juridique, technique, santé et cadre de vie) qui se retrouvent pour travailler mais aussi pour des moments plus festifs : visite de la cathédrale et du centre ancien, soirée dansante.., tout cela masquée pour cause de COVID mais bien sympathique!!! Et vous savez que sur la scène politique comme sur le «dance flour «le SFCD tient sa place !!

Cette année, trois thèmes de débat nous ont réuni par atelier d'une vingtaine de personnes issue des différentes professions ;

- **1e thème : transparence et conflits d'intérêts**
- **2e : adaptation des fonds spécifiques**
- **3e : création d'un catalogue de formation et uniformisation des critères de prise en charge ;**

Les débats furent très animés et riches d'enseignement sur les problématiques des différentes professions.
Le FIFPL vit des heures incertaines et se doit d'être exemplaire et actif.
Il doit montrer son utilité et son exemplarité. Les PL ont un coté précurseur dans certains domaines dont la formation fait partie : le FIFPL est un exemple qui pourrait aider à faire valoir notre expertise de professionnels libéraux ; Il faut être source de proposition plutôt que subir les décisions politiques et ainsi mettre en avant la spécificité des PL encore mal identifiés dans le paysage sociétal. L'exemple qu'ils peuvent représenter au sein de la société doit nous inciter à renforcer notre cohésion et nous montrer uni dans notre diversité : c'est ainsi que j'ai perçu le message du président de l'UNAPL dans son discours de clôture du séminaire.

Pour le prochain séminaire, je cherche une adhérente SFCD qui voudrait bien être ma suppléante !! Voilà l'annonce est faite !

C'est convivial en visioconférence ou en présentiel à PARIS à raison de 3 ou 4 réunions par an donc à deux plus que 2 !!

Dr Alice Delmon

UNAPL

SÉMINAIRE DE RENTRÉE

4 cadres SFCD ont bravé l'épidémie de COVID 19 pour aller à Paris et porter haut et fort les valeurs de votre syndicat le 10 septembre 2020.

Le thème développé pendant la séance plénière était : Professions libérales : un modèle à réinventer ? tandis que les commissions se sont réunies autour de thèmes d'actualité.

• Pour les Commissions Parité-Egalité et Commission Formation : « Ecouter, croire, orienter, déculpabiliser…». Face à une augmentation importante des signalements de violences intra-familiales de plus de 30 % pendant le confinement, le traitement des violences conjugales et intra familiales a pris un caractère d'urgence prioritaire. Cette période a en effet exacerbé le passage à l'acte et a mis en lumière la situation de victimes particulièrement vulnérables et isolées de tout lien social et de proximité.
Marion Lagunes vice-présidente SFCD, est intervenue sur l'accueil la prise en charge des violences faites aux femmes, et travaille au sein de la commission Parité –Egalité à la mise en place au sein de l'UNAPL de l'indispensable formation de tous les professionnels de santé.

• Marie Christine Barbotin a assisté à la commission des affaires sociales : une nouvelle convention commune aux professions libérales est à l'étude. C'était l'occasion de faire un point sur les travaux du Copil dédié à la création de la convention collective nationale des salariés des professions libérales (CCNSPL). Retrouvez l'interview de MF Gondard Argenti dans notre numéro IFCD 52. Pour la Commission Retraite-Prévoyance : « Réforme des retraites : La nouvelle version COVID et ses conséquences pour les professionnels libéraux ».

• Isabelle Morille vice-présidente SFCD, a participé à la commission retraite et prévoyance et voté pour que l'UNAPL négocie la mise en place d'indemnités journalières pour les professionnels libéraux, dès le 7ème jour d'arrêt, moyennant une cotisation proportionnelle. C'est essentiel pour que les jeunes diplômés se sentent incités à choisir l'exercice libéral et pour l'égalité entre salariés et indépendants. La crise Covid a fait prendre conscience à nos dirigeants des conséquences économiques graves pour les travailleurs non salariés.

• *A la commission des affaires européennes,* il a été question du nouveau règlement concernant l'économie numérique, afin de favoriser l'émergence d'une concurrence des PME européennes vis à vis des géants du GAFA et autres plateformes de services en ligne. Retrouvez notre article complet dans le prochain numéro IFCD

• Pour la Commission des Affaires économiques et fiscales : « Les professions libérales à l'heure de la relance » pour aborder les perspectives économiques pour 2020-2021, les mesures de relance de l'activité annoncées par le gouvernement, et les solutions proposées par l'UNAPL pour préserver l'emploi et soutenir l'investissement dans les cabinets libéraux.

• Enfin, pour la Commission Sécurité-Citoyenneté-Défense : le thème était « Insécurité, incivilités, quelles réponses ? ».

Dr Isabelle Morille

LE SFCD ACTEUR DE CETTE RÉFORME FONDAMENTALE

ALLONGEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

Le SFCD salue cette avancée historique et capitale pour la parentalité et l'égalité femme-homme.

Le travail constant et résolu du SFCD sur ce dossier porte ses fruits.
Ce progrès, obtenu dans une période compliquée économiquement, montre bien que la famille et la parentalité sont essentielles dans la vie des travailleurs.

Le congé paternité aura désormais une période obligatoire. Le SFCD approuve cette mesure qui fera profondément évoluer les mentalités. Elle va permettre aux pères d'en bénéficier, sans crainte de répercussion sur leur carrière.
Le SFCD poursuit sa mission et rencontre cette semaine le cabinet de Mme Rixain pour l'application de cette mesure aux libéraux et indépendants.

Dr Nathalie Delphin

ENGAGEMENT

EXPÉRIENCE AUX MUNICIPALES

Interview de Nathalie Ferrand

Pourquoi cet engagement politique ?

Pour continuer à faire bouger les choses et les gens ! 7 ans maintenant que je ne suis plus au fauteuil. Je me sentais en décalage avec une réalité que je ne vivais plus. Les bouleversements que connait la Profession sont tellement rapides et profonds ! Pour parler vrai, être en cohérence et donner mon énergie, j'ai besoin de vivre la situation pour ou contre laquelle je m'engage.

Le SFCD est un syndicat professionnel avec un regard ouvert sur le monde. Il aborde des sujets larges, comme l'accès aux soins, la santé environnementale, l'éthique, la dignité de la personne, la prévention, la sécurité sociale, les maladies chroniques, le budget de l'état, les finances publiques, ... Des sujets que l'on retrouve dans la gestion d'une ville !

L'engagement politique est pour moi une façon de poursuivre cette ouverture en amenant des connaissances et le débat dans d'autres milieux, en partageant des points de vue et des angles d'analyse différents.

Par exemple, les questions de santé environnementale et d'accès aux soins ont eu une grande importance dans notre programme dès le 1° tour (donc avant la COVID). Du coup, les autres candidats en ont parlé aussi, alors que les questions de santé font rarement partie des sujets abordés pendant les municipales !

Est-ce que ton passé syndical t'a aidé à préparer ces élections ?

Oh oui ! Notamment l'expérience du travail collectif,

la formation aux débats entre personnes diverses, la pugnacité sur les dossiers pour les décortiquer, les comprendre et les défendre.

La confiance aussi dans la force de la co-construction. Et la patience ! Le recentrage permanent sur le sens de notre engagement : pour quoi et pour qui nous sommes là.

Sans oublier ma grille de lecture préférée : ne pas confondre l'objectif et la conséquence, pour ne pas se laisser embarquer dans des voies sans issue.

Qu'est-ce que cette expérience t'a apporté ?

D'abord des rencontres, beaucoup de rencontres! Des personnes du Collectif, des habitants, des citoyens engagés dans des associations, des acteurs économiques, des responsables de chambres consulaires, des adversaires politiques… bref, tout ce qui fait la richesse et la diversité d'une cité.

Ensuite la conviction qu'il est urgent de laisser davantage de place aux citoyens, qui sont les experts de

leur quotidien ! Bien souvent, nous complexifions à loisir alors que nous avons besoin de revenir à des choses plus simples, plus humaines, où les personnes s'engagent pour améliorer leur quotidien pas de façon individualiste, mais collective, pour le bien de tous.
J'ai aussi constaté les dégâts de notre société d'hyperconsommation, de marketing, de prédominance du paraître sur l'être.
J'ai rencontré des gens dans les quartiers difficiles, qui se « débrouillent entre eux » parce que les services publics notamment se retirent. Le bien commun disparaît au profit de la marchandisation de tout : phénomène que le SFCD dénonce depuis longtemps à propos de la marchandisation des soins.

Maintenant, et la suite ?

Notre liste participative n'a pas gagné mais a fait un bon score pour une première fois (presque 40%). Je suis donc élue de l'opposition au conseil municipal et au conseil d'agglomération, ainsi que dans des commissions sociales et deux quartiers.
Mon objectif est de contribuer à redonner le goût et l'envie aux gens de devenir des citoyens engagés dans leur cité. Il y a une urgence à renouveler la classe politique sans balayer l'expérience passée car elle nous éclaire.
D'œuvrer pour le bien commun et non pour ses intérêts propres : nous sommes tous interdépendants les uns des autres, et nous ne nous sauverons pas les uns sans les autres.
De pas perdre l'objectif humaniste de vue : ce n'est pas l'accroissement du PIB mais la possibilité pour chacun de vivre dignement, en relation apaisée avec les autres et la nature.
Être des citoyens engagés est devenu vital pour ne pas perdre l'espoir, et au contraire y contribuer.

Propos recueillis par le SFCD

Comme l'histoire nous l'a montré, en cas de crise ou de guerre, les femmes ont toujours eu un rôle primordial à jouer.

Et leur place dans la société en a été profondément changée.
Durant la première guerre mondiale, les hommes étant au front à s'entretuer, elles ont montré qu'elles pouvaient assurer non seulement la vie à la maison, mais aussi dans les champs, les usines et les bureaux. Cela a permis l'évolution des mentalités et du droit des femmes.
Qu'en est-il aujourd'hui avec la crise sanitaire du coronavirus ? Où sont les femmes ?
Quels changements attendons-nous ?

Elles sont "battues", enfermées avec leur bourreau : les violences conjugales explosent.
C'est une violence genrée qui touche majoritairement les femmes (85 % des victimes sont des femmes).
Les numéros 3919, SMS au 114, le 119 pour les enfants ont vu leurs appels exploser ; ils ont dû doubler les effectifs des personnels répondants. La police et la gendarmerie signalent une augmentation des interventions en ce sens.
Espérons donc une prise de conscience de nos politiques : des mesures juridiques politiques et financières fortes pour venir à bout de ce fléau.
Elles sont en première ligne dans cette crise sanitaire, à soigner et à être exposées au virus.
Elles sont femmes de ménage, aide soignantes, infirmières, en EHPAD, à domicile ou à l'hôpital.
Parce que les métiers du "care" sont majoritairement occupés par des femmes.

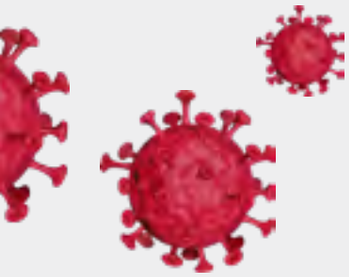

CORONAVIRUS

OU SONT LES FEMMES ?

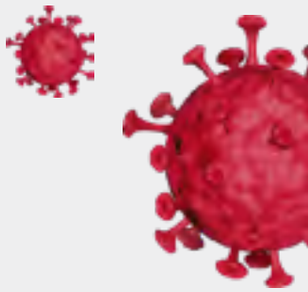

Elles sont psychomotriciennes, orthophonistes, ergothérapeutes, podologues kinésithérapeutes, psychologues ou assistantes sociales…
Parce que les femmes, de par leur éducation et pour des raisons historiques, ont assuré majoritairement les métiers dits "d'aide à la personne."
Espérons une meilleure reconnaissance notamment financière de tous ces métiers.

Elles sont médecins, pharmaciennes, sages-femmes : les femmes sont majoritaires aujourd'hui dans les amphithéâtres des facultés de médecine.

Elles sont chirurgiens-dentistes, assurent les gardes au cabinet, participent à la régulation des urgences au niveau départemental, distribuent le matériel de garde à leurs confrères…

Elles sont journalistes et animent des émissions autant que les hommes. Regardons nos plateaux télé, écoutons nos émissions radios aujourd'hui : là où il y a trente ans il n'y avait que Anne Sinclair, Christine Ockrent et Dorothée, nous ne connaissons pas le nom de toutes aujourd'hui.
Espérons que l'exemple donné par les médias gagne les sphères politiques.

Elles sont enseignantes et apprennent en distanciel, à lire, compter et comprendre le monde à tous ces futurs citoyens ; pourtant elles sont moins payées, moins reconnues que dans les autres pays européens. Espérons une vraie égalité salariale et non pas nos 20% habituels en moins.

Elles sont caissières, secrétaires, comptables, architectes, avocates, magistrates, ou cheffes d'état…
Il est intéressant de noter que les pays qui "s'en sortent le mieux " sont dirigés par des femmes. Un article de Forbes va jusqu'à dire que « les femmes d'Etat gèrent mieux la crise sanitaire que leur homologues masculins ». Cependant comme l'exprime très bien Aude Lorriaux, dans un article[1] : corrélation n'est pas causalité. Le genre ne peut pas être la cause de cette réussite. « Ce sont les sociétés plus égalitaires, soucieuses du bien commun où les femmes accèdent plus facilement au pouvoir qui permettent de mieux gérer ces crises. Ce sont aussi des démocraties avec des traditions de comportement et d'hygiène différentes. La démocratie y est moins monarchique et le pouvoir moins viriliste. »
Espérons alors une meilleure représentation des femmes dans toutes les instances politiques et économiques en France.

Elles sont syndicalistes : le SFCD premier syndicat dentaire de France de par son ancienneté, fait partie des rares syndicats professionnels féminins. Il n'est pourtant pas consulté, ni invité à participer aux négociations et à la gestion de la crise … essentiellement gérées par les hommes…

Espérons que soit entendue leur voix qui continue de prôner :

« Que le corps humain ne se négocie pas, que la santé n'est pas un commerce, qu'il faudrait changer de paradigme et aller vers un système de santé et non pas de soins, en privilégiant la prévention par des politiques fortes en faveur de l'environnement ».

Dr Marion Lagunes

1 : « Coronavirus : Les femmes d'Etat gèrent-elles mieux la crise sanitaire que leurs homologues masculins, comme l'affirme un article de « Forbes » ? Pas si sûr » de Aude Lorriaux, publié le 18 avril 2020 dans le journal 20 minutes

FORMATION

SECRET MÉDICAL ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Quelle différence entre conflits et violences ?
Qu'est-ce que l'emprise ?
Quelles sont les conséquences des violences sur la santé ?
Quel est le rôle du chirurgien-dentiste dans le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences ?

Vous devez vous poser ces questions. La loi du 4 août 2014 oblige les professionnels de santé à se former au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences. Une formation sur le sujet est dispensée par le FFCD depuis 2017.

Pour rappel, l'article 226-13 du code pénal, puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire, soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire.
Cet article contient des exceptions qui viennent d'être modifiées.
L'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. En outre, il n'est pas applicable :
[...]
3° Au médecin ou à tout autre professionnel de santé qui porte à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple relevant de l'article 132-80 du présent code, lorsqu'il estime en conscience que ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences. Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure ; en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République ;

Concrètement :

- **il y a une extension** aux femmes victimes de violences de l'exception au secret médical en cas de « danger immédiat »;
- **il n'y a pas d'obligation à lever le secret médical.** Les praticiens devront apprécier la notion de « danger immédiat » ainsi que celle de « l'emprise »;
- **le chirurgien-dentiste doit informer** la patiente qu'il fait un signalement
- **seul le procureur** est destinataire du signalement.

Cela démontre l'importance d'être, pour les professionnels de santé, formés aux violences faites aux femmes.

Dr Marion Lagunes
Sylvie Ratier

La formation pratique

« Lutter contre les violences faites aux femmes » dispensée par FFCD se déroule sur une journée

Elle s'adresse aux chirurgiens-dentistes et à leur équipe en priorité mais aussi depuis peu aux autres professionnels de santé.

Elle est animée par des psychologues, juristes et chirurgiens-dentistes du département afin de connaître au mieux le réseau local d'aide aux victimes.

Le repérage la prise en charge et l'orientation des victimes nécessite une véritable formation que le FFCD est l'un des rares organismes à proposer depuis déjà 3 ans.

Alors n'attendez plus pour vous former !

Inscrivez-vous sur

ffcd.fr

GISÈLE HALIMI

SON COMBAT POUR LE DROIT DES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS

Le procès Bobigny a marqué l'histoire. Ce « tragique et banal » procès pénal de 1972 a basculé en procès politique et courageux.

Courageux, pour les accusées qui ont été exposées tant à la vindicte populaire qu'à son soutien.

Courageux pour Gisèle Halimi, avocate des prévenues, qui par son engagement sans faille et sa force de conviction a réussi à fédérer autour d'elle une grande partie de la population.

Courageux enfin pour le Président du Tribunal de Bobigny qui a su faire preuve et œuvre de justice. Il a permis, de faire avancer le droit des femmes à disposer de leur corps et a contribué à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse en 1975.

1972, Marie-Claire Chevalier, une jeune fille de 16 ans, avorte suite à un viol.
Sa mère, Michèle Chevalier, ainsi que 3 autres femmes, l'aident malgré la loi en vigueur qui réprimait pénalement l'interruption volontaire de grossesse. Marie-Claire sera dénoncée par l'auteur même du viol et « inculpée » pour avoir fait pratiquer un avortement illégal selon l'article 317 du code pénal. Sa mère et deux de ses collègues sont inculpées pour complicité, une quatrième est inculpée pour avoir effectué l'acte illégal.

Michèle Chevalier choisit alors une jeune avocate au barreau de Paris, Gisèle Halimi. Elle l'avait connue à travers son livre « Djamila Boupacha », l'histoire d'une femme torturée puis violée par des soldats français pendant la guerre d'Algérie.

Avec l'accord des accusées, Me Halimi transformera ce « fait divers » en procès politique médiatique.

Avec l'aide de son amie Simone de Beauvoir, elles rédigeront le « manifeste des 343[1] ». Elles dénonceront l'injustice légale qui conduisait chaque année un million de femmes issues de milieux modestes à agir dans des conditions dangereuses imposées par la clandestinité lorsque les femmes issues de milieux aisés pouvaient se faire avorter dans des pays européens limitrophes.
Il faut savoir que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

La mobilisation des associations féministes mais aussi d'une partie de la population (ce procès divisait largement la société), et surtout la plaidoirie historique de Gisèle Halimi qui a appelé le Président du Tribunal de Bobigny à faire preuve de « courage » donneront à ce procès sa dimension historique.

Marie-Claire Chevalier sera renvoyée seule devant le tribunal pour enfants de Bobigny. Si le procès se déroule à huis clos, le jugement de relaxe sera lui rendu en audience publique. Elle sera publiquement considérée comme ayant souffert de « contraintes d'ordre moral, social, familial, auxquelles elle n'avait pu résister ».
Au terme d'audiences publiques Michèle Chevalier sera condamnée à 500 francs d'amende avec sursis, tandis que les deux femmes qui l'ont aidée seront relaxées. La femme qui avait pratiqué l'avortement sera quant à elle condamnée à un an de prison avec sursis pour avoir pratiqué l'avortement.

La médiatisation de ce procès fera qu'il résonnera jusqu'à l'Assemblée Nationale pendant les débats de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse.
Sans le procès de Bobigny, l'avortement n'aurait sans doute pas été dépénalisé, puisque des projets de lois dans ce sens avaient déjà été déposés auparavant, mais sans succès.
« Le procès de Bobigny a incontestablement été un tremplin pour l'évolution du droit à l'avortement ».

Aujourd'hui, l'IVG est un droit acquis et fondamental pour les femmes en France, même si, régulièrement, il fait partie des débats publics sur notre territoire, tout comme en Europe ou à l'international. L'actualité polonaise nous en donne un exemple concret, l'avortement est en passe d'être à nouveau interdit dans ce pays ; tandis qu'en Argentine, ce droit vient juste d'être accordé à toutes les femmes. De même L'accès à l'IVG en France est parfois compromis par des délais importants pour obtenir des rendez-vous.

Les droits de femmes sont fragiles. Celui de disposer de son corps encore plus. Nous devons rester vigilantes.

Sylvie Ratier

1/ Nombre des femmes signataires affirmant publiquement avoir déjà avorté malgré la loi du 31 juillet 1920 pénalisant cet acte.

SFCD À VOS CÔTÉS DEPUIS 85 ANS

BILAN SFCD 2020

Pour ses 85 ans le SFCD présente un bilan moral pour l'année 2020 bien rempli :

- **le collectif SOS retraites,**
- **la gestion de la crise sanitaire liée à la CoVid-19,**
- **le dossier maternité parentalité** (l'allongement du congé paternité, suppression de l'amendement sur le chantage à maternité),
- **avis de la CNIL sur le devis conventionnel,**
- **la réalisation du livre blanc sur la prévention dans le cadre du Segur de la santé,**
- **la santé environnementale et l'écoresponsabilité au cabinet dentaire**

Un SFCD à vos côtés, qui s'agrandit grâce à vous, à votre confiance, avec de belles perspectives à l'horizon !

-> **Retrouvez le Rapport moral SFCD 2020 : ICI**

Réélection de Nathalie Delphin à la présidence du SFCD pour un second mandat d'action politique.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2020, le conseil d'administration (=CA) SFCD a réélu à l'unanimité le Dr Nathalie DELPHIN pour un second mandat de 3 ans. Le SFCD lui a renouvelé sa totale confiance, suite à un premier mandat efficace.
L'enthousiasme et le professionnalisme de nos cadres ont conduit à une augmentation constante du nombre d'adhérents et de supporters au SFCD, ce qui montre l'intérêt croissant pour les valeurs qu'il défend. Ils garderont la même énergie et les mêmes compétences pour guider le SFCD et l'accompagner jusqu'aux tables de négociation.
Après à son élection au CA, le Dr Marie Christine Barbotin, représentante SFCD de la Région Paris Ile de France, fait son entrée au Bureau SFCD. Elle succède au Dr Isabelle Morille, au poste de vice-Présidente. Elle vient compléter une équipe quasi inchangée.
Isabelle Morille poursuivra ses actions auprès de l'UNAPL et de la Région Occitanie.
Nathalie Delphin a déjà fixé comme premier chantier les élections URPS 2021, auxquelles le SFCD participe pour la première fois de son histoire.

Le bureau national du SFCD est composé de 6 membres :

- Dr Nathalie Delphin (présidente)
- Dr Marie-Christine Barbotin (vice-présidente)
- Dr Marion Lagunes (vice-présidente)
- Dr Nathalie Richard (secrétaire)
- Dr Cécile Dancourt (secrétaire adjointe)
- Dr Magali Fau-Jurado (trésorière)

Le SFCD en route pour les URPS

L'info est officielle, le SFCD présente, pour la première fois de son histoire, ses propres listes en vue des élections aux URPS de mars 2021 !
-> Texte paru au Journal Officiel : ICI

URPS
on commence a en parler !

C'EST QUOI ?

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé.

Créées en 2009, ce sont des associations loi 1901 qui rassemblent, pour chaque profession médicale, les représentants des professionnels de santé libéraux et conventionnés.

Il y a donc des URPS de chirurgiens-dentistes dans chaque région.

C'EST QUI ?

Selon la région : entre 9 et 24 dentistes représentant des syndicats de la profession élus par vous

pour 5 ans parmi des professionnels libéraux en activité qui exercent dans la région.

QUEL ARGENT ?

Les fonds pour leurs actions proviennent :

- **De nos cotisations, entre 150 et 200 € par an** obligatoires et prélevés via l'URSSAF à chaque praticien
- **Des partenaires** tels que les ARS, Assurance Maladie, Conseil Régional...
- **D'autres partenaires** en l'absence de tout conflit d'intérêts

QUELLES MISSIONS ?

Mettre en place des actions (aides, formations, subventions, documentations,etc.) en faveur de la profession et des patients

par ses propres moyens, via des contrats passés avec ses partenaires, ou au travers de projets interprofessionnels.

Représenter la profession

auprès de ses différents partenaires institutionnels, **notamment l'Agence Régionale de Santé** en matière de santé et d'organisation des soins bucco-dentaires

QUEL EST L'ENJEU POUR VOUS ?

Au niveau national le nombre cumulé de votes déterminera la représentativité de tous les syndicats de la profession

FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX :

enclencher la mise en oeuvre de projets régionaux qui vous correspondent en votant pour un syndicat qui porte vos idées.

Vos votes pourront faire entrer le SFCD à la table des négociations nationales et ainsi vous représenter !

PAR LE DR C. COTTET

PLACE DE L'HYPNOSE DANS MA PRATIQUE GLOBALE DE L'ORTHODONTIE

Découvrez un témoignage passionnant où le Dr Cottet explique comment elle a évolué de l'orthodontie mécaniste vers l'orthodontie globale.

Elle y raconte ses premiers contacts avec l'hypnose.

Elle nous dévoile comment aujourd'hui cette approche thérapeutique lui est d'une grande aide dans sa pratique quotidienne.

Elle nous donne aussi des informations ultra-pratiques facilement applicables au cabinet.

Cet article complet est accessible à tous : du novice intéressé par le sujet au lecteur le plus averti.

A propos de l'auteur :

- Docteur en chirurgie dentaire.
- DU d'expertise et de droit médical.
- Spécialiste qualifiée en orthopédie dentofaciale.
- Certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie.
- Certification sur système Invisalign depuis 2001 ;
- Niveau de compétence Invisalign : Diamond.

Téléchargez le dossier complet Hypnose ici

LES PRATIQUES AU CABINET DENTAIRE

PLACE DE L'HYPNOSE

dans ma pratique globale de l'orthodontie

Par le Dr C. Cottet

- Docteur en chirurgie dentaire.
- DU d'expertise et de droit médical.
- Spécialiste qualifiée en orthopédie dentofaciale.
- Certificat d'études cliniques spéciales mention orthodontie.
- Certification sur système Invisalign depuis 2001
- Niveau de compétence Invisalign : Diamond.

Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs d'enfant, lorsque j'imaginais mon futur métier, je rêvais de devenir psychiatre ! Pour des raisons familiales, mais aussi parce que la psyché humaine, tellement complexe, m'intéressait déjà beaucoup.

Pourtant, une fois reçue en médecine, par peur de ne pas terminer ces longues études je me suis tournée vers la dentisterie puis l'orthodontie. Cela me permettait d'épanouir à la fois une créativité manuelle et une empathie très présente. Au final, de longues études !

En avançant dans mon parcours professionnel, je n'ai jamais regretté mon choix. Je pense que cela tient au fait que l'humain m'a toujours paru primordial.
Certes, la technique et les connaissances médicales, enseignées durant mes études étaient indispensables ; mais dès mes débuts de jeune praticien, au-delà de la mécanique ce qui m'importait, était d'apporter du bien-être à mes patients.

Pour ces raisons, j'ai toujours cherché à prodiguer des soins les plus doux possibles. Avec une grande curiosité pour les méthodes nouvelles, fonctionnalistes, naturelles ; bien différentes de ce qui m'avait été enseigné durant mes études.

L'hypnose Ericksonienne assez rapidement, a fait partie de ces outils précieux. A mes yeux, bien plus efficace pour aider un patient à abandonner des habitudes de succion, qu'un appareil à grille coercitive !

J'ai longtemps délégué cette approche à des personnes compétentes, n'imaginant pas pouvoir un jour étudier puis appliquer cette discipline dans le cadre de mon activité.

La formation en hypnose m'a permis de réaliser mon rêve d'enfant, en intégrant sa pratique à mes soins orthodontiques.

SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS-DENTISTES 2021 - SFCD.FR

HAPPY CHANDARA

LAISSEZ-MOI UN INSTANT VOUS FAIRE PARTAGER MON RÊVE D'ENFANT…

J'ai toujours été attirée d'aussi loin que je m'en souvienne par des études médicales, par le soin à l'autre…
Dès que j'ai rencontré en 4e année l'exercice dentaire avec les enfants j'ai su, à ce moment- là, que je ferai de mon parcours professionnel un exercice exclusif en odontologie pédiatrique.
La joie, qui m'habite lorsque je soigne des enfants en essayant de les (ré)acclimater aux soins et d'améliorer leur coopération, ne m'a jamais quitté !

Après avoir eu 3 enfants moi-même, après 20 ans d'exercice avec les enfants, il était essentiel pour moi de transmettre ou même de rendre ce que j'avais reçu en me tournant vers une ONG qui me permettrait de pouvoir pleinement utiliser mes compétences auprès des enfants.
Une amie dermatologue qui revenait d'une mission à « Toutes à l'école », m'en a parlé avec enthousiasme en m'expliquant qu'il existait sur place un centre de santé incluant un cabinet dentaire. Je me suis donc lancée… j'ai déposé ma candidature… validé mes dates… pris mes billets…

Je suis arrivée au Cambodge au mois d'avril sous une chaleur écrasante pour une mission de 2 semaines. Dès les premières minutes, l'Asie m'a happée ! Le lendemain je suis arrivée à l'école et l'heure qui suivait j'étais au travail !

L'école « Happy Chandara » dépend de l'ONG « Toutes à l'école » créée en 2006 par Tina Kieffer.

Elle a imaginé puis donné vie à cette école pilote qui accueille aujourd'hui 1400 filles du CP au baccalauréat. En 2018 et 2019, les filles de la première et de la deuxième promotions ont toutes validé leur baccalauréat : 100% de réussite une première au Cambodge !
Tina Kieffer a réussi à offrir à ces fillettes vivant dans une pauvreté extrême une formation d'excellence, incluant bien sur le programme cambodgien mais aussi des cours d'informatique, d'arts, de culture générale, d'ouverture sur le monde, d'anglais, de français… L'équipe de direction, d'enseignants, de soignants est chaleureuse et totalement dévouée à sa tache.
Ces fillettes dont l'avenir était sombre, entre travail précoce et prostitution, peuvent être fières d'avoir aujourd'hui un enseignement riche et complet qui leur ouvre des portes auxquelles elles ne pouvaient même pas rêver.

Parallèlement à cet enseignement de qualité, et ayant conscience que le niveau de santé influe sur les résultats scolaires, **Tina Kieffer a développé en parallèle un centre médico-social qui regroupe des spécialités variées : médecine générale, pédiatrie, gynécologie… et dentisterie !**

Le cabinet dentaire de « Toutes à l'école » est un lieu très accueillant qui permet de faire des soins dans de bonnes conditions. L'équipe est composée de Borith, le dentiste cambodgien qui travaille à temps plein sur un

fauteuil et de deux assistantes Srey Neat et Baran. Le dentiste volontaire bénévole qui vient donc donner de son temps et de sa compétence peut ainsi travailler sur le deuxième fauteuil. L'équipe est complétée 1 fois par mois par un orthodontiste qui vient de Phnom Penh. Les équipements comprennent aussi une chaine de stérilisation et un appareil de radiologie. L'ambiance est chaleureuse et agréable dans l'équipe mais c'est avec les fillettes et leurs sourires espiègles que j'ai trouvé l'essence même de ce que je venais chercher. Elles arrivent en grappe dans la salle d'attente, drôles, enjouées, bavardes, s'installent sur le fauteuil et vous laissent travailler tellement conscientes de leur chance!

Les assistantes assurent la traduction pour que la communication soit facile ! Les actes réalisés sont dans la plus grande majorité des soins de caries dentaires et les obturations peuvent se faire avec différents matériaux selon le choix du praticien ; des traitements endodontiques (pulpotomie de dents temporaires par exemple) ou des extractions peuvent être réalisés. Des actes de prévention comme le comblement de sillons est mis en place de façon systématique afin de préserver le potentiel dentaire. Les techniques de brossage sont enseignées à l'école et les fillettes se brossent les dents après le repas du midi : le contrôle de plaque est donc efficace et de qualité. Néanmoins le risque carieux de ces fillettes est très élevé sur les trois types de denture (temporaire, mixte et définitive), ce qui a conduit aujourd'hui l'équipe médicale à lancer une grande étude pour évaluer le CAO afin d'essayer de le faire baisser. Le facteur alimentaire (grignotage et omniprésence du sucre) est surement un des leviers d'amélioration…

Travailler pour cette ONG a été pour moi un honneur et un bonheur, c'est pourquoi il était important de vous transmettre mon expérience **et de vous dire que vous aussi, vous pouvez participer à l'aventure « toutes à l'école » :**

- **bien sur en proposant vos services de dentiste bénévole,**
- **mais aussi en faisant de don de matériel** directement à « toutes à l'école » 65 rue de la Saussière 92100 Boulogne Billancourt. Le matériel consommable est toujours le bienvenu car le budget du cabinet dentaire n'est pas extensible et les matériaux sont très onéreux. Le don d'instruments (spatules, daviers, bistouris, seringues d'anesthésie…) ainsi que de rotatifs pourront compléter et enrichir le cabinet dentaire.
- **Et si l'engagement humain sur le long terme vous fait envie,** vous pouvez aussi parrainer une fillette et participer de façon active à sa scolarité. Si telle est votre envie, vous serez surement en relation avec Vinna à Paris. Thary, qui accueille sur place les parrains, est la personne la plus lumineuse et investie que j'ai pu croiser au cours de mon voyage.

Tina Kieffer a fait sortir de terre plus qu'une école, elle a crée un havre de paix et de chances pour ces petites filles auxquelles la vie ne donnerait rien pour qu'elles puissent rêver d'un avenir meilleur ; nous avons toutes et tous la possibilité de l'accompagner par nos petites et grandes contributions pour que « Toutes à l'école » perdure et prospère.

Dr Marie Pierre Carat Sarracanie
Dentisterie pédiatrique exclusive
Ancienne assistante hospitalo universitaire.

PUBLIREPORTAGE HYGIÈNE

PEUT-ON LAVER SES SURBLOUSES EFFICACEMENT SANS SALIR LA PLANÈTE ?

Depuis l'apparition du Covid, nous avons changé nos habitudes. Nous utilisons plus de surblouses. Ça en fait des machines qui tournent et avec elles des doses de lessive. Pour chaque machine c'est entre 50 et 60 litres d'eau pleine de lessive qui quitte notre foyer pour terminer le plus souvent … dans l'océan.

Une lessive liquide faite… d'eau et de plastique

Une lessive liquide, même verte, c'est 60% d'eau, le tout entouré d'une grosse poche ou un gros bidon de plastique que l'on jette à chaque fois pour racheter… exactement le même.

De la palme et de la pétrochimie

Eh oui, cela nous a paru incroyable aussi, mais le 1er actif utilisé dans la lessive liquide est fait avec de l'huile de palme. Quant aux dérivés pétrochimiques, ils sont pratiques et pas chers, alors on en trouve même dans les lessives éco-labellisées.

Conséquences : Après chaque machine, c'est 50 litres d'eau qui sont rejetés et il est malheureusement impossible pour nos stations d'épurations de tout filtrer. C'est pour cela que lors de tempêtes, l'océan se met à mousser.

PIMPANT REPENSE LA LESSIVE

• Pourquoi mettre la lessive en kit?
La lessive liquide, qu'est ce que c'est sinon qu'un énorme bidon de plastique qu'on achète, vide, jette et rachète machinalement chaque mois ?

• Utiliser le kit Pimpant c'est consommer 7 fois moins de plastique qu'avec un bidon de lessive classique (8 grammes contre plus de 60-70 en moyenne). Mais c'est aussi des actifs naturels et biodégradables triés sur le volet pour vous permettre de réaliser une excellente lessive liquide au quotidien.

Vous êtes plutôt lessive liquide ou lessive poudre?

• En France, la lessive liquide représente 75% des ventes mais ce n'est pas le cas dans tous les pays.
• Néanmoins en Europe, la poudre et la lessive liquide se partagent équitablement le marché.
• Si la lessive liquide a l'avantage d'être efficace et de se diluer très facilement à basse température, la lessive en poudre, elle, s'active avec la chaleur. Dès 50°C elle nettoie en profondeur.
• Ainsi les 2 produits sont complémentaires : la lessive liquide est idéale pour le linge quotidien et la lessive en poudre se révélera un excellent allié sur les taches tenaces, vêtements très sales et/ou linge de maison que l'on lave à plus de 40°C.

ECO RESPONSABLE

Conseil pour laver ses surblouses

• Lavage à 60°C
pendant plus de 30 minutes
• Séchage en tambour à 50°C
durant 20 minutes
(recommandation de la DGS).

Masques lavables et santé ne font pas (toujours) bon ménage

Nos ados, nos proches, nos patients … portent des masques lavables toute la journée mais attention là aussi le choix d'une lessive naturelle peut se révéler très important. Les lessives chimiques sont dotées de parfums de synthèse qui accrochent bien les fibres et permettent de prolonger la tenue du parfum sur les textiles. Ainsi, sur les masques lavables, les composés organiques volatiles de ces parfums de synthèse se libèrent toute la journée et sont inhalés. Pour le lavage des masques réutilisables, préférez une lessive avec un parfum naturel et léger.

En choisissant la lessive en poudre Pimpant vous faites le choix d'un produit 100% naturel, facilement biodégradable et capable de laver en profondeur votre surblouse en ménageant la planète.

pimpant.co

ECO RESPONSABLE

MODÈLE
ÉCORESPONSABLE

Le SFCD place la protection de l'environnement en priorité absolue en termes de santé publique.

Afin d'y contribuer nous proposons un modèle d'organisation écoresponsable au sein des cabinets dentaires

- **Dès 2015**, le SFCD a publié «**Le cabinet dentaire du 21e siècle**»
- **En 2016** le SFCD a été co-organisateur du premier colloque au sénat «**Pour une dentisterie sans perturbateurs endocriniens**»
- **En 2017** une **formation** pour les praticiens et personnels des cabinets dentaires sur les **perturbateurs endocriniens**
- **En 2019** une **formation écoresponsabilité** au cabinet dentaire, animé par le Dr Alice Baras.

Téléchargez l'affiche écoresponsabilité au cabinet dentaire ici

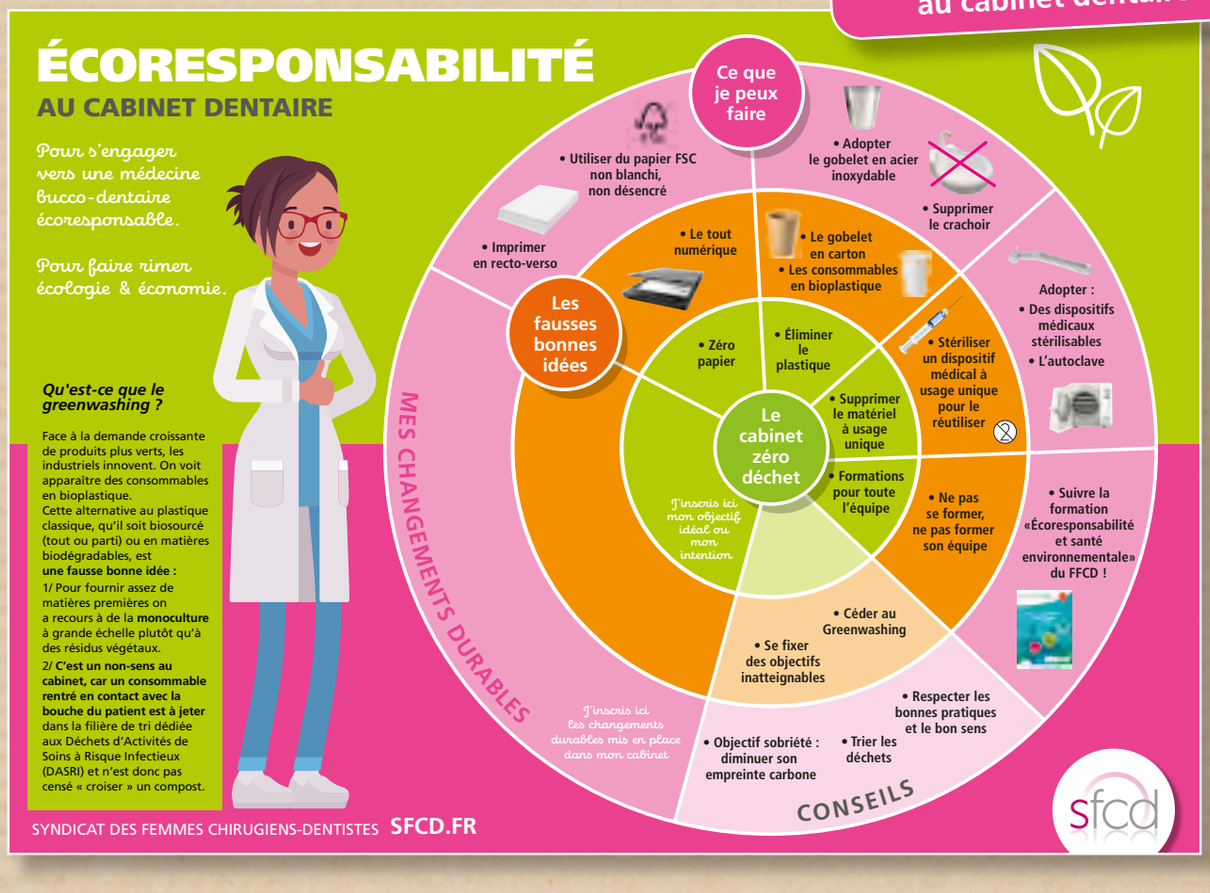

NATIONAL

PLACE AU DISTANCIEL AUSSI EN FORMATION

Différentes raisons peuvent pousser à ne pas se rendre en formation, le développement des formations en distanciel est une chance et plus encore dans le contexte sanitaire actuel.

« Les formations qui m'intéressent sont organisées trop loin de chez moi »
« Pour être à temps sur le lieu de la formation, je dois fermer au moins une demi-journée de plus mon cabinet »
«La crise sanitaire actuelle entraine l'annulation de mes formations prévues pour éviter les contacts»
« Les frais de déplacement et de logement plombent mon budget formation » …

Différentes contraintes et inconvénients peuvent émerger quand nous choisissons une formation. La crise liée au coronavirus en a ajoutés. Pourtant se former reste une nécessité, une obligation et surtout un plaisir dans notre profession.

ET SI NOUS PENSIONS AU DISTANCIEL ?

Les formations à distance se présentent sous différentes formes :
• **synchrones :** le formateur est en direct avec les participants qui peuvent interagir via la vidéo (formation en visioconférence) ou non (webinaire…)
• **asynchrone :** la formation est préenregistrée: elle est téléchargeable et accessible lorsqu'on le souhaite.

Selon que l'on préfère se former le soir après le travail, sous un plaid avec un thé chaud, le dimanche quand il pleut, ou en journée pour avoir des interactions avec le formateur, à nous de choisir.
Evidemment certains thèmes ne supportent pas le format distanciel : la formation aux gestes de premiers secours, les TMS nécessitent des travaux pratiques en direct, la prise en charge de victimes de violences, la gestion du stress et des conflits, doivent être abordées avec des interactions physiques entre l'assistance et les formateurs.
Les différents formats de formations se complètent et s'entrecroisent, FFCD ne renoncera pas au format présentiel pour garder la convivialité et les interactions confraternelles.

Toutefois pour répondre à l'évolution des besoins et des envies, pour toucher celles et ceux qui sont plus isolés, le développement du distanciel est essentiel et les outils à notre disposition sont une chance et plus encore dans le contexte sanitaire actuel incertain.

Devant notre ordinateur ou en assemblée : CONTINUONS A NOUS FORMER !!!

Dr Marion Petelot

CALENDRIER DES FORMATIONS

ffcd formation — FORMATION FEMMES CHIRURGIENS DENTISTES

FORMATIONS 2021

Les formations dans votre région et à distance, pour toute l'équipe du cabinet dentaire :
• Chirurgiens-dentistes (CD) • Assistants(es) dentaires (AD) • Secrétaires...

	Ville	Thème	Date	Public visé
NOUVELLE AQUITAINE	BORDEAUX	**Santé environnementale et écoresponsabilité au cabinet dentaire**	**4 mars**	AD + CD
	BORDEAUX	**Perturbateurs endocriniens au cabinet dentaire : les repérer pour s'en protéger**	**Date à venir**	AD + CD
	BORDEAUX	**AFGSU Niveau II** CD et AD formation obligatoire **- Attention** formation limitée à 12 personnes. - **Attestation à renouveller tous les 4 ans** avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II)	**3 JOURS : 3, 4 et 5 novembre**	AD + CD
	BAYONNE	**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** CD formation obligatoire	**Date à venir**	AD + CD
	LA ROCHELLE	**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** CD formation obligatoire	**Date à venir**	AD + CD
CENTRE	ORLÉANS	**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** CD formation obligatoire	**Date à venir**	AD + CD
HAUTS DE FRANCE	LILLE	**L'approche naturopathique en dentaire**	**2 JOURS : 8 et 9 avril**	AD + CD
	LILLE	**Animer son équipe au quotidien**	**23 septembre**	AD + CD
ILE DE FRANCE	PARIS	**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** CD formation obligatoire	**29 avril**	AD + CD
	PARIS	**Gérer les conflits**	**11 juin**	AD + CD
	PARIS	**AFGSU Niveau II** CD et AD formation obligatoire **- Attention** formation limitée à 12 personnes. - **Attestation à renouveller tous les 4 ans** avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II)	**3 JOURS : 7,8 octobre et 4 novembre**	AD + CD
GRAND EST	STRASBOURG	**Comment gérer son stress dans son environnement professionnel**	**Date à venir**	AD + CD
BRETAGNE	RENNES	**Adopter les bonne postures pour améliorer le soin au cabinet dentaire**	**18 février**	AD + CD
	RENNES	**Gérer les conflits**	**15 octobre**	AD + CD

Restez connecté de nouvelles formations, de nouvelles régions et de nouvelles dates seront programmées !

Retrouvez toutes nos formations sur notre site rubrique formation : sfcd.fr/formation

CERTAINES FORMATIONS SONT TRÈS DEMANDÉES :

RÉSERVEZ VOS FORMATIONS DÈS MAINTENANT !

La profession ne cesse d'évoluer

Se former est l'unique moyen pour s'épanouir dans cette évolution. Sans oublier que se former et former ses salariés reste une obligation.

OCCITANIE

Ville	Thème	Date	Public visé
TOULOUSE	**Comment gérer son stress dans son environnement professionnel**	22 mars	AD + CD
TOULOUSE	**Recyclage AFGSU niveau II**. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistents (es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. CD et AD formation obligatoire	15 avril	AD + CD
TOULOUSE	**Radioprotection du patient** CD formation obligatoire	Date à venir	CD
TOULOUSE	**Perturbateurs endocriniens au cabinet dentaire : les repérer pour s'en protéger**	1er avril	AD + CD
TOULOUSE	**Animer son équipe au quotidien**	4 juin	AD + CD
TOULOUSE	**La douleur en odontologie**	18 juin	AD + CD
ALBI	**Santé environnementale et écoresponsabilité au cabinet dentaire**	12 octobre	AD + CD
NARBONNE	**AFGSU Niveau II** CD et AD formation obligatoire **- Attention** formation limitée à 12 personnes. - **Attestation à renouveller tous les 4 ans** avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II)	3 JOURS : 14, 15 octobre et 4 novembre	AD + CD

PAYS DE LOIRE

ANGERS	**Hypnose**	Dates à venir	AD + CD
ANGERS	**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** CD formation obligatoire	Dates à venir	AD + CD

Suivez-nous sur notre page facebook !

ffcd formations pour l'équipe dentaire

NOUVEAU !

FORMATIONS EN DISTANCIEL

FFCD a adapté pour vous des formations en distanciel, soit sur une journée complète soit sur 2 demi-journées suivies

Thème	Date	Public visé
Traçabilité au cabinet dentaire	21 et 22 janvier 8 avril	AD + CD
Codification des actes au cabinet dentaire : la CCAM et l'évolution de la convention	28 janvier 11 février 18 mars	AD + CD
Aromathérapie en odontologie	4 et 5 février 24 et 25 juin	AD + CD
Santé environnementale et écoresponsabilité au cabinet dentaire	11 et 12 mars 28 et 29 juin	AD + CD
Le patient à risque	10-juin	AD + CD

INSCRIPTION en ligne ici

POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES

FIF-PL 2021

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2018, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 € dans la limite du budget de la profession

Formations cœur de métier

Toute formation prioritaire liée à la pratique professionnelle.
Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel.

- **Chirurgie buccale**
- **Règlementaire :** environnement du cabinet dentaire
- **Endodontie :** les pratiques actuelles
- **Hygiène, asepsie et maladies virales transmissibles**
- **Implantologie - Parodontologie**
- **Situation médicale d'urgence lié à la pratique**
- **Soins et gestion de l'urgence dentaire**
- **Occlusodontie**
- **Odontologie conservatrice, la prise d'empreinte optique, la conception de la prothèse fabriquée assistée par ordinateur**
- **Education de la santé et soins de prévention**
- **Orthodontie**
- **Pathologie buccale**
- **Prescription au cabinet dentaire : Dénominations Communes**
- **Prothèse, la prise d'empreinte optique, la conception fabriquée assistée par ordinateur**
- **Radiologie**
- **Compétence en radioprotection**
- **Formation informatique** à l'usage exclusif dans l'exercice professionnel
- **Exercice libéral dentaire dont gestion des relations de travail - écologie au cabinet dentaire**
- **Traitement des SAS** (apnées du sommeil)
- **Amélioration des pratiques professionnelles :** la sophrologie, la sédation par MEOPA, l'hypnose
- **Soins aux personnes handicapées et soins aux personnes âgées**
- **Prévention des TMS** (troubles musculo-squelettiques), **ergonomie et prévention des maladies du professionnel libéral**
- **La psychologie du patient**
- **Odontologie / sexologie**
- **Perturbateurs endocriniens**
- **Tabacologie :** information, prescription
- **Violences faites aux personnes :** repérage, prise en charge, orientation
- **La pédodontie**

Manifestations Régionales incluant majoritairement les thèmes prioritaires

Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour et à 500 € par an et par professionnel.

Manifestations Nationales incluant majoritairement les thèmes prioritaires

Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour et à 500 € par an et par professionnel.

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2021

Thèmes Plafonds de prise en charge

- **Formation de longue durée :**
  - 100 heures de formation minimum
  - Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2021 de la profession
  - Une prise en charge tous les 3 ans
  - Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € pour les formations prioritaires et limitée à 1000 € € par professionnel pour les formations non prioritaires.
- **VAE (validation des acquis d'expérience)**
  - Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 000 € par an et par professionnel
- **Bilan de compétences**
  - Une prise en charge tous les 3 ans au coût réel plafonnée à 1 500 € par professionnel
- **Formation de conversion**
  - Une prise en charge tous les 3 ans au coût réel plafonnée à 2 000 €, limitée à 200 € par jour et par professionnel. Attention un courrier de motivation est à joindre obligatoirement à votre demande de prise en charge.
- **Participation à un jury d'examen ou de VAE**
  - Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :
- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 heures, soit sur 1 journée, soit par 3 modules successifs de 2 heures ou par 2 modules successifs de 3 heures.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 heures correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

EN 2021 NOUS NOUS FORMONS AVEC LE FFCD

Le FFCD c'est :

- **Des formations construites AVEC les chirurgiens-dentistes POUR les cabinets dentaires**
- **Des formations dans VOTRE région**, pour être au plus près de vous
- **Des formations en distanciel**
- **Des formations qui ÉVOLUENT** avec notre métier
- **Des formations sur le BIEN-ETRE** de l'équipe dentaire, une priorité pour FFCD
- **Des formations où la démarche pédagogique allie apport théorique, cas pratiques et cliniques**
- **Des supports de cours pratiques** qui vous accompagnent tout au long de l'année
- **Des formations à taille humaine** pour un meilleur échange avec le groupe, le formateur et une écoute personnalisée.

FFCD, CRÉÉ EN 2007 PAR LE SFCD, EST UNE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Administré par des chirurgiens-dentistes issus de tout mode d'exercice, le FFCD vous propose des formations animées par une équipe de formateurs professionnels experts dans leur domaine.

LA PRIORITÉ DU FFCD

Répondre aux besoins des professionnels dentaires sur les territoires, qu'ils soient chirurgiens-dentistes, assistant(e)s dentaires ou secrétaires. Les accompagner aux changements de pratique.

LES VALEURS DU FFCD

- L'éthique médicale centrée sur la relation humaine
- La prévention par la formation : prévention de difficultés administratives, prévention de pathologies du chirurgien-dentiste
- L'ouverture des horizons thérapeutiques

ffcd formation
FORMATION FEMMES CHIRURGIENS DENTISTES

Former - Fédérer les Chirurgiens-Dentistes

VOS CONTACTS

FFCD Secrétariat
Permanence téléphonique
Muriel Gayrard
05 81 02 41 93
Lundi matin et jeudi matin
de 9h00 à 13h00
ffcd.secretariat@gmail.com
18 rue Charles Portal, Bat C1
81000 Albi

Pour toute question sur les formations sur mesure ou programmation des formations en région
Lemya Nadia
06 19 36 44 87
Lundi matin et jeudi matin de
8h00 à 17h00
ffcd.contact1@gmail.com

sfcd.fr/formation/

Les mots clés du ffcd

Ouverture, curiosité,
exercice sécurisé,
évolution des pratiques,
convivialité, réactivité,
prendre soin de soi, ...

EN 2021 PLUS QUE JAMAIS !

DÉFENDEZ VOTRE PROFESSION SOUTENEZ LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

ADHÉREZ AU

SFCD

Sfcd
SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS DENTISTES